

CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



Ville de
LUNÉVILLE

2024

COMPTE
ADMINISTRATIF
Rapport de
présentation

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE	4
1 – La section de fonctionnement	7
<i>A – Les recettes de fonctionnement</i>	7
<i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>	9
<i>C – Le niveau d'épargne</i>	11
2 – La section d'investissement	13
<i>A – Les recettes d'investissement</i>	13
<i>B – Les dépenses d'investissement</i>	14
<i>C – L'encours de dette</i>	15
3 – Les budgets annexes	17
<i>A – Eau</i>	17
<i>B – Locations</i>	17
<i>C – Restauration Municipale</i>	18
II – LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE	19
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	22
<i>A – Commerce</i>	23
<i>B – Culture et animations</i>	24
<i>C – Sports et Jeunesse</i>	26
<i>D – Enseignement</i>	28
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	30
<i>A – Nature en ville et développement durable</i>	31
<i>B – Habitat et traitement des friches</i>	32
<i>C – Proximité et cadre de vie</i>	33
<i>D – Sécurité</i>	35
3 – Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles	36
<i>A – Petite enfance et Seniors</i>	36
<i>B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale</i>	37
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	38
<i>A – Gestion foncière</i>	38
<i>B – Ressources humaines</i>	38
<i>C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration</i>	39



ÉDITO

En 2020, l'équipe municipale a fixé un cap assorti d'engagements. Aujourd'hui, ceux-ci sont tenus et respectés.

Embellir la ville, accroître son rayonnement et améliorer son cadre de vie nécessitent un investissement à la hauteur de ces objectifs. Ce sont en moyenne 5 millions d'euros par an qui sont investis pour rendre la ville toujours plus agréable et plus facile à vivre.

En 2024, ce sont plus de 8 millions d'euros qui ont ainsi été investis et en 2025, plus de 9 millions.

Cette politique d'investissement menée pour les Lunévillois impose de contenir au maximum les dépenses publiques et de veiller à ne pas laisser dérapier les frais de fonctionnement de la collectivité. Cette discipline impose aussi de maintenir un taux d'épargne satisfaisant pour ne pas grever l'avenir.

Pour rendre Lunéville encore plus attractive, le maintien des taux de fiscalité s'imposait. La ville a réussi à dépasser cet objectif. Un rééquilibrage de la fiscalité a même pu être amorcé. Entre 2023 et 2024, le taux d'imposition de la commune a baissé de 3 %.

C'est en poursuivant une gestion respectueuse et rigoureuse des deniers publics que nous pourrons faire grandir Lunéville.

Catherine PAILLARD
Maire de Lunéville

I.

LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE

L'année 2024 est restée marquée par une situation économique complexe et incertaine pour les collectivités. Bien qu'ayant connu un ralentissement sur la fin de l'année, l'inflation est restée très importante sur le premier semestre.

Les mesures nationales de revalorisation salariale des fonctionnaires (revalorisation de + 1,5 % de la valeur du point et augmentation de 5 points d'indice en janvier 2024 pour tous les agents, revalorisation du SMIC) ont produit leur plein effet sur cet exercice.

Enfin, les frais financiers des collectivités ont largement progressé sur la période, sous la pression d'un indice EURIBOR resté très haut sur le premier semestre 2024.

Globalement, la Direction Générale des Finances Publiques note, sans surprise, dans son panorama des finances locales au 31 décembre 2024, une dégradation de la santé financière des collectivités. Le principal enseignement de cette étude est la dégradation de l'épargne brute du secteur dans son ensemble qui s'est repliée de 16,1 % sur un an.

La Ville de Lunéville n'a, bien sûr, pas échappé à ce contexte national difficile. Néanmoins, l'équipe municipale a poursuivi ses objectifs financiers du mandat, décrits inlassablement dans les documents budgétaires depuis 2020. L'analyse des principaux indicateurs financiers sur l'exercice 2024 démontre que ces objectifs sont atteints voire dépassés.

Alors que la Municipalité s'était engagée à ne pas augmenter le taux d'imposition sur la durée du mandat, elle a finalement réussi à le diminuer à deux reprises : -2 % en 2023 et -1 % en 2024. Il s'agit d'une exception dans le paysage des collectivités : seules 116 communes sur les quelques 35 000 communes françaises ont fait ce choix. Par ailleurs, Lunéville est ainsi la seule Ville des 20 plus importantes du département à ne pas avoir augmenté son taux d'imposition depuis 2011. Enfin, le taux de taxe foncière de Lunéville, en incluant la part intercommunale, est désormais inférieur à celui de Nancy.

Pour absorber le coût de cette décision, dans un contexte de crise inédite, la Ville a mis en œuvre un ensemble de mesures pour préserver son niveau d'épargne. L'objectif est de le maintenir à hauteur

de 3,5 M€ sur la durée du mandat. En 2024, malgré ce contexte, la Ville a généré 3,7 M€ d'épargne brute, soit un niveau quasiment stable par rapport à 2023.

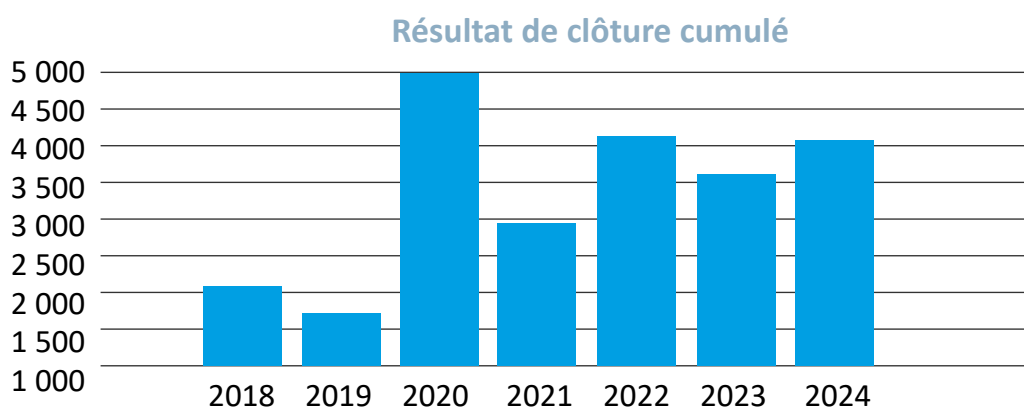
Cette épargne brute permet, avant tout, de financer un programme d'investissement particulièrement ambitieux. L'équipe municipale s'est engagée à investir, en moyenne, 5 M€ par an sur la durée du mandat. Cet objectif est dépassé en 2024 avec un total de dépenses d'équipement qui se monte à 5,5 M€ ainsi que des reports d'investissement à hauteur de 4,1 M€. Ce montant particulièrement important s'explique par trois opérations d'envergure dont la réalisation s'étale sur les exercices budgétaires 2024 et 2025 : la dépollution du site Fischer, le réaménagement de la rue de Viller et les travaux de rénovation de la façade de l'église Saint-Jacques.

En ce qui concerne l'endettement, la Ville présente un encours de dette inférieur de près d'1,5 M€ à celui du début de mandat. Pour rappel, l'objectif fixé était une stabilisation de cet encours.

La situation financière de la Ville, à la lecture du Compte Administratif 2024, est donc parfaitement maîtrisée, sans aucun dérapage ou risque avéré. Il est donc possible d'envisager la fin de mandat dans les conditions les plus sereines possibles d'un point de vue budgétaire.

Le compte administratif du Budget Principal de la ville de Lunéville présente, en 2024, un résultat cumulé de clôture de 4 089 063 € contre 3 647 692 € en 2023.

C.A. 2024	RÉSULTAT CUMULÉ 2023 <i>a</i>	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 <i>b</i>	RÉSULTAT EXERCICE 2024 <i>c</i>	RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE 2024 $d = (a - b) + c$
INVESTISSEMENT €	- 48 061 €	/	417 395 €	369 333 €
FONCTIONNEMENT €	3 695 753 €	1 971 020 €	1 994 996 €	3 719 729 €
TOTAL €	3 647 692 €	1 971 020 €	2 412 391 €	4 089 062 €



En termes de réalisations, 8 312 371 € ont été dépensés en investissement contre 9 106 969 € en 2023. A contrario, les reports de travaux engagés, mais non réalisés, sont en nette augmentation sur 2024 et s'élèvent à 4 099 954 € contre 2 075 423 € en 2023.

En incluant les reports, on constate une augmentation de plus d'1,2 M€ des dépenses d'investissement par rapport à 2023. Cette progression s'explique par la réalisation de certains grands projets, à l'image de la dépollution du site Fischer, les travaux de l'église Saint-Jacques, la rénovation du passe quartier de la gare, ou encore la réhabilitation de la rue de Viller.

Elle s'explique également par l'accélération sur la transition énergétique (rénovation thermique des bâtiments, passage de l'éclairage en 100 % LED) et sur le programme de voirie.

Les recettes d'investissement ont diminué d'environ 755 000 € pour arriver à 8 729 765 €, dont 2 200 000 € d'emprunt contracté à un taux fixe de 3,30 % sur 20 ans auprès de la Société Générale et 1 104 000 € de subventions d'investissement.

	2023 cumulé	2024		2025 B.S.
		Dépenses	Recettes	Inscriptions Nouvelles
Résultat d'Investissement	- 48 061 € (a)	8 312 371 € 417 394 €	8 729 765 € (b) Résultat 2024	<i>Dont Emprunt : 2 200 000€</i>
Résultat Cumulé à fin 2024		369 333 €	(c) = (a) + (b)	369 333 €
Reste à Réaliser		4 099 954 € (d)	1 368 570 € (e)	
<u>Besoin de Financement (f)</u>		<u>2 362 050 €</u>	c + (e - d) = (f)	<u>2 362 050 €</u> Émission de Titre Affectation du résultat (f)



1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Variation	Montant 2023	Montant 2024
70	Produits des services du domaine	-16,74 %	518 729 €	431 908 €
73	Impôts et taxes	3,29 %	14 328 021 €	14 798 971 €
74	Dotations subventions et participations	1,82 %	8 877 189 €	9 038 528 €
75	Autres produits de gestion courante	103,32 %	534 417 €	1 086 568 €
76	Produits financiers	9,68 %	31 €	34 €
77	Produits exceptionnels	- 71,06 %	358 479 €	103 741 €
78	Reprises s/ Prov.	- 4,35 %	9 926 €	9 493 €
013	Atténuation de Charges	- 41,94 %	180 881 €	105 015 €
		3,09 %	24 807 673 €	25 574 258 €

Les crédits ouverts en 2024 étaient de 24 433 143 € pour une réalisation de 25 574 258 €, soit un taux de réalisation de 104,7 % et un produit en augmentation de 3,1 % par rapport à 2023.

Chapitre 70 : Produits des services du domaine : + 16,74 %

On constate une légère diminution des ventes de concession et des taxes funéraires et de redevance d'occupation du domaine public. Le produit des activités périscolaires a légèrement augmenté en 2024 : les tarifs sont inchangés et la fréquentation évolue favorablement.

La forte diminution constatée entre 2023 et 2024 s'explique en grande partie par les recettes relatives aux coupes de bois qui se sont montées à 117 905 € en 2023 avec la vente d'un lot de peupliers situé sur des parcelles de la commune pour un montant de 62 150 €.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : + 3,29 %

Malgré une réduction de 1 % des taux d'imposition décidée par le Conseil Municipal, le produit des impôts locaux a mécaniquement progressé avec l'augmentation des bases assises sur l'inflation (+ 3,9 %) et la mise en œuvre de la taxe sur les logements vacants mise en place en 2024.

Les droits de mutation, tout comme la taxe sur l'électricité, restent stables par rapport à 2023.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : + 1,82 %

D.G.F.	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2020-2024	Evol 2020-2024 en %
Dotation Forfaitaire	3 157 389 €	3 127 221 €	3 112 046 €	3 109 878 €	3 095 542 €	- 61 847 €	- 1,96 %
D.S.U.	3 740 248 €	3 811 920 €	3 884 740 €	3 956 211 €	4 073 735 €	333 487 €	8,92 %
D.S.R.	622 623 €	539 234 €	566 599 €	604 788 €	638 791 €	122 038 €	23,62 %
D.N.P.	516 753 €	575 546 €	562 558 €	561 141 €	534 395 €	- 88 228 €	- 14,17 %
TOTAL D.G.F.	8 037 013 €	8 053 921 €	8 125 943 €	8 232 018 €	8 342 463 €	305 450 €	3,80 %

Si la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation connaissent une baisse continue depuis plusieurs années, les autres dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) continuent, quant à elles, de progresser.

Au final, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 110 445 € par rapport à 2024 soit seulement de + 1,34 % et donc largement en-deçà du niveau d'inflation constaté en 2024.

Le label Ville d'Art et d'Histoire a été subventionné à hauteur de 20 994 €. La subvention France Services a été augmentée de 10 000 € par rapport à 2023 et se situe désormais à 45 000 €.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : + 103,32 %

Ce chapitre a été particulièrement impacté par la recette issue du leg de Madame Blazenko et notamment la vente de l'appartement à Paris pour 408 754 €. Ce bien n'était pas destiné à intégrer durablement le patrimoine de la commune. Aussi, le produit de la vente n'est pas comptablement considéré comme une cession mais comme une recette de fonctionnement.

Pour rappel, la Ville a souhaité flécher symboliquement ces crédits sur la participation de la Ville aux travaux de la résidence Ménil.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : - 71,06 %

Pour rappel, on retrouve dans ce chapitre l'article 775 qui intègre le produit des cessions de la vente du Foyer des Maisonnets pour 50 000 € alors que les cessions en 2023 s'élevaient à 251 000 €.

C'est également sur ce chapitre que l'on retrouve les indemnités de sinistres.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : - 41,94 %

Cette diminution s'explique par le changement de chapitre de 2023 à 2024 des remboursements d'assurances du personnel que l'on retrouve en 2024 sur le chapitre 75.

B – Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Variation	Montant 2023	Montant 2024
011	Charges à caractère général	4,10 %	4 560 541 €	4 747 573,4 €
012	Charges de personnel	6,61 %	10 531 632 €	11 227 284,4 €
014	Atténuation de charges	120,93 %	172 €	380 €
65	Autres charges de gestion courante	4,44 %	5 021 166 €	5 244 035,3 €
66	Charges financières	11,51 %	516 573 €	576 048,4 €
67	Charges exceptionnelles	- 70,74 %	24 715 €	7 230,9 €
68	Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation	6340,07 %	240 €	15 500,6 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	5,63 %	20 655 041 €	21 818 053 €
042	Opérations d'ordre entre section	- 28,71 %	2 470 433 €	1 761 208 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	- 28,71 %	2 470 433 €	1 761 208 €
		1,96 %	23 125 475 €	23 579 261 €

Les crédits ouverts en dépenses étaient de 26 800 409 €. Les réalisations (rattachements inclus) sont de 23 579 261 €. Le taux de réalisation est de 88 % hors crédits reportés (41 007 €).

Chapitre 011 : charges à caractère général : + 4,10%

Ce chapitre budgétaire est l'un de ceux qui est le plus largement impacté par le contexte de crise inflationniste que le pays connaît depuis 2023. Grâce à la mise en œuvre du plan de mesures responsables présenté au Conseil Municipal d'octobre 2022 et la mise place à partir de septembre 2024 du réseau de chaleur, la Ville a largement jugulé l'explosion du coût des énergies. Globalement, le coût des fluides n'a progressé que de 6 % en 2024.

On note également une très forte augmentation du coût de traitement des déchets en 2024 due notamment aux dépôts sauvages qui sont ramassés chaque semaine par nos équipes de la voirie (+ 93 %) passant de 73 822 € en 2023 à 142 431 € en 2024.

Enfin, la redevance d'eaux pluviales versée à la CCTLB a connu une progression de plus de 12 % en un an pour s'établir en 2024 à 650 152 € contre 581 562 € en 2023.

Chapitre 012 : charges de personnel : + 6,61%

Ce chapitre budgétaire, qui représente plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, a fait, depuis de longues années, l'objet d'une maîtrise budgétaire importante. Néanmoins, les différentes mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents et les choix de l'équipe municipale visant à augmenter la qualité du service public, ont des répercussions importantes sur ce poste de dépenses.

Le point d'indice a été revalorisé par deux fois : de 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5 % en juillet 2023. Par ailleurs, les différentes revalorisations du SMIC ont eu des effets sur les grilles indiciaires de la collectivité. On note également l'augmentation au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice par agent soit environ 98 400 € en plus pour le budget principal. L'ensemble de ces mesures a eu un impact en année pleine sur 2024.

Par ailleurs, l'équipe municipale a décidé de procéder à plusieurs recrutements pour conforter le fonctionnement des services et améliorer la qualité de service aux Lunévillois dans plusieurs domaines. Ainsi, la Ville a accueilli en 2024 un animateur Ville d'Art et d'Histoire, un manager du commerce, un agent d'accueil dédié à France Services, deux agents au service voirie pour lutter contre le dépôt sauvage, un coordonnateur Convention Territoire Globale et un préventeur.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : + 4,44%

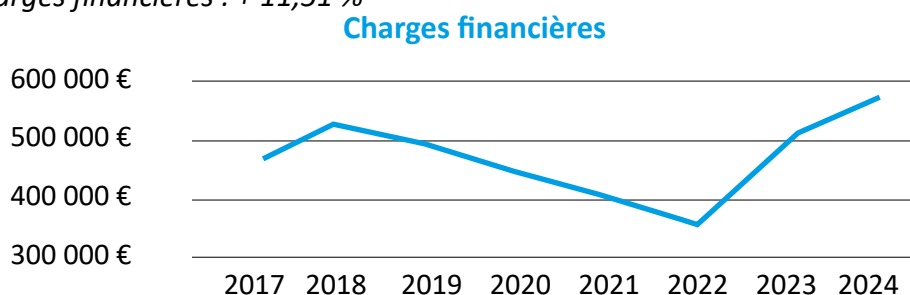
En 2024, la Ville de Lunéville continue de soutenir massivement son CCAS pour l'aider à amortir la crise inflationniste avec une subvention de fonctionnement qui progresse fortement depuis le début du mandat pour s'établir en 2024 à 1 425 000 €, contre 1 325 000 € en 2020.

Dans le même temps, le succès du Théâtre de Lunéville permet d'accroître la part de ressources propres dans son budget. Ainsi, la Ville a baissé de 10 000 € sa subvention.

La Municipalité a souhaité poursuivre son effort vers le monde associatif avec une enveloppe de subventions en augmentation, passant de 676 757 € en 2023 à 828 900 € en 2024, et ce malgré l'augmentation des charges relatives aux locaux mis à disposition. Pour rappel, l'enveloppe était de 526 105 € en 2020.

Enfin, on note également sur ce chapitre, une hausse de la subvention au budget annexe de la restauration de 75 921 €, conséquence directe de l'augmentation des fluides et des produits alimentaires.

Chapitre 66 : charges financières : + 11,51 %

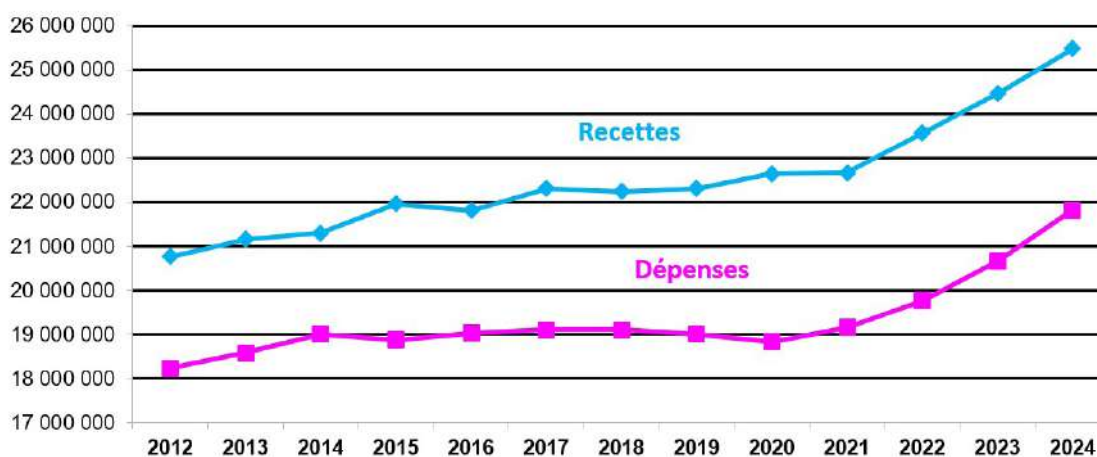


De 2018 à 2021, la Ville a bénéficié des conditions de marché avantageuses qui lui ont permis de diminuer drastiquement ses charges financières. Depuis 2023, la Ville a été largement impactée par la hausse de ses taux d'emprunt variables qui représentent 26 % de son encours. Ces derniers sont indexés sur le Livret A ou l'Euribor. Ainsi, malgré la diminution de son encours de dette, les frais financiers dépassent, en 2024, leur niveau de 2018.

C – Le niveau d'épargne

Hors produits exceptionnels, on constate que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1 163 011 € contre 1 021 323 € pour les recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024.

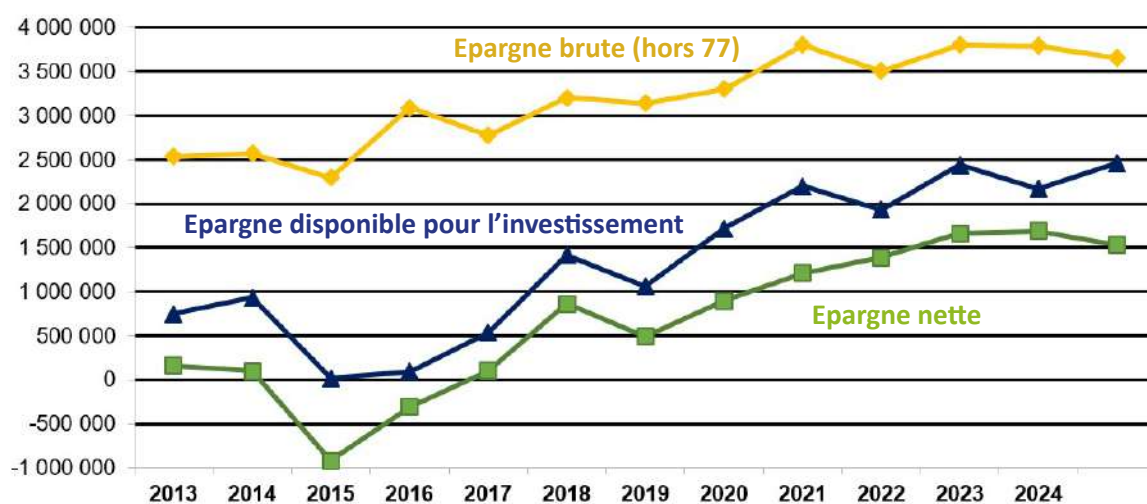
Évolution DRF et RRF (hors chapitre 77)



Malgré un contexte économique particulièrement tendu, marqué par l'inflation et l'explosion des frais financiers et la baisse des taux de fiscalité, la Ville de Lunéville parvient à maintenir son niveau

d'épargne brute à 3,7 M€, un niveau toujours supérieur à l'objectif de 3,5 M€ fixé dans le cadre de la stratégie financière de la mandature. Le niveau d'épargne nette, en léger recul, reste toutefois supérieur à 1,5 M€.

Évolution de l'épargne



Le niveau d'épargne disponible pour investir connaît une nette augmentation de 288 581 € soit pratiquement 12 % grâce au FCTVA qui augmente mécaniquement avec le dynamisme des dépenses d'investissement.

€	Epargne brute Hors 77 Dette	Rembours. Capital	Epargne nette	FCTVA	Epargne Disponible pour l'investissement
2019	3 298 078 €	2 402 936 €	895 142 €	824 831 €	1 719 973 €
2020	3 804 371 €	2 590 241 €	1 214 130 €	986 146 €	2 200 276 €
2021	3 508 503 €	2 119 992 €	1 388 511 €	540 121 €	1 928 632 €
2022	3 802 336 €	2 142 530 €	1 659 805 €	776 987 €	2 436 793 €
2023	3 794 152 €	2 106 005 €	1 688 147 €	483 711 €	2 171 858 €
2024	3 652 464 €	2 118 552 €	1 532 843 €	926 527 €	2 459 370 €



2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 729 766 € dont 6 299 063 € de recettes réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	Pourcentage	2024
10	Dotations et fonds divers	33,79 %	2 950 680 €
13	Subventions d'investissement	12,65 %	1 104 010 €
16	Emprunts et dettes assimilés	25,19 %	2 200 000 €
165	Dépôts & Cautionnements	0,02 %	1 525 €
21	Immob. Corporelles	0,19 %	17 014 €
23	Immob. En cours	0,00 %	0 €
27	Autres immobilisations financières	0,11 %	9 247 €
4581	Péril du château	0,19 %	16 588 €
	Sous-Total Recettes Réelles	72,16 %	6 299 064 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)</i>	20,17 %	1 761 208 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	7,67 %	669 495 €
TOTAL			8 729 767 €

10 - Dotations et fonds divers

On retrouve, dans ce chapitre, la perception du FCTVA pour un montant de 926 527 €, le produit de la taxe d'aménagement pour 53 133 € et l'affectation du résultat 2023 telle que délibérée par le Conseil Municipal pour un montant de 1 971 020 €.

13 - Les subventions d'investissement

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions perçues par la Ville pour financer ses opérations d'investissement et le produit des amendes de police. Il se décompose comme suit :

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2024
Op. 2201	Subv. DETR-Place Léopold	3,87 %	42 720 €
Op. 2201	Subv. Etat-CD54-Place Léopold	1,81 %	20 000 €
Op. 2201	Subv. Région-Place Léopold	3,61 %	39 841 €
Op.2201	Subv.Agence de l'Eau-PlaceLéopold	2,27 %	25 056 €
Op.2203	Subv. DRAC Eglise St-Jacques	31,33 %	345 925 €
Op.2203	Subv. Région Eglise St-Jacques	13,88 %	153 257 €
Op.2203	Subv. CD 54 Eglise St-Jacques	5,66 %	62 500 €
Op.2301	Subv. ADEME Depollution site Fischer	4,01 %	44 244 €
1322	Subv. Région Aménagement du Tir à l'arc	1,11 %	12 250 €
1322	Subv. Région école Hubert Monnais	1,31 %	14 514 €
1322	Subv. Région Maitrise consommation d'eau	0,55 %	6 032 €
1323	Subv. CD54 EC	1,64 %	18 100 €
1323	Subv. CD54 Mimoun	0,60 %	6 639 €
1328	Subv. agence de l'eau Hubert Monnais	8,10 %	89 471 €
1328	Subv. SDE54-CEE	1,27 %	14 020 €
1328	Subv. Agence de l'Eau Cour école Hubert Monnais	1,64 %	18 098 €
1328	Subv. Agence de l'eau Cour école du Quai	2,40 %	26 447 €
13251	Subv. Equipt Group Collectivité-R2	1,83 %	20 243 €
1345	Amendes de police	11,80 %	130 254 €
13462	Subv. DSIL Rénovation thermique des bâtiments	1,30 %	14 400 €
			1 104 011 €

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 642 876 €. On retrouve 5 496 318 € de dépenses d'équipement contre 6 020 017 € en 2023. 4 088 859 € de dépenses d'équipement ont été reportés sur 2025. Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 se décomposent comme suit :

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2024
164 + 168	Remboursement d'Emprunts	27,72 %	2 118 552 €
165	Cautions	0,04 %	3 200 €
20	Immobilisations incorporelles Hors Op.	0,33 %	25 356 €
204	Subventions d'Équipement	6,67 %	509 976 €
21	Immobilisations corporelles	19,33 %	1 477 396 €
23	Immobilisations en cours Hors Op.	21,59 %	1 650 751 €
2401	Rue de Viller	0,04 %	2 782 €
2102	Restructuration de la place de la 2e DC	0,10 %	7 755 €
2201	Place Léopold	0,69 %	52 968 €
2202	Musée de la Faïence	0,82 %	62 418 €
2203	Restauration de l'Eglise Saint-Jacques	16,50 %	1 261 384 €
2301	Site Fischer	5,83 %	445 533 €
10	Remboursement taxe aménagement	0,11 %	8 219 €
458101	Péril du Château	0,22 %	16 588 €
TOTAL			7 642 876 €

En 2024, 5 496 318 € ont été consacrés aux dépenses d'équipement. Les principales opérations sont présentées dans la seconde partie du document détaillant le compte administratif par politique publique.

Pour rappel, l'objectif de l'équipe municipale est d'investir, en moyenne, sur le mandat, 5M€ par an pour embellir le cadre de vie des lunévillois, offrir des équipements culturels et sportifs de qualité, s'engager dans la transition écologique et renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

Depuis le début du mandat, malgré les différentes crises qui se sont succédées, l'objectif est atteint. Le résultat de la gestion municipale permet d'accélérer les investissements sereinement d'ici à 2026. C'est désormais plus de 9M€ d'investissement qui sont attendus en 2025.

C – L'encours de dette

Conformément à la stratégie financière définie par l'équipe municipale, le recours à l'emprunt de la Ville de Lunéville reste maîtrisé. Ainsi, l'encours de la dette du budget principal reste quasiment stable pour passer de 23 767 535 € à 23 848 984 €. Soit une progression de 0,3 % malgré la dynamique d'investissement décrite précédemment.

Encours de la dette au 31/12/24



En termes d'endettement, l'objectif est d'afficher un encours en fin de mandat à un niveau équivalent à celui de 2020. Le désendettement progressif de la collectivité sur les 4 derniers exercices va donc pouvoir permettre de nouvelles marges de manœuvre d'ici 2026 pour accroître encore la dynamique d'investissement au-delà des objectifs initiaux.

La capacité de désendettement, qui est le ratio de référence pour évaluer la santé financière d'une collectivité, de la ville passe à 6 ans et 6 mois, loin des 12 années qui constituent le premier seuil d'alerte de la santé financière d'une collectivité.

€	Encours de la dette au 31/12	Epargne brute Hors 77	Capacité de remb. de la dette	Durée année mois	
2012	23 695 411 €	2 538 673 €	9.33	9	4
2013	24 735 287 €	2 568 117 €	9.63	9	8
2014	23 986 689 €	2 294 358 €	10.45	10	5
2015	23 591 916 €	3 087 941 €	7.64	7	8
2016	23 453 242 €	2 776 056 €	8.45	8	5
2017	23 314 430 €	3 203 743 €	7.28	7	3
2018	24 047 223 €	3 141 366 €	7.66	7	8
2019	25 224 332 €	3 298 078 €	7.65	7	8
2020	25 436 063 €	3 804 371 €	6.69	6	8
2021	25 223 605 €	3 508 503 €	7.19	7	2
2022	24 073 540 €	3 802 336 €	6.33	6	4
2023	23 767 535 €	3 794 152 €	6.26	6	3
2024	23 848 984 €	3 666 489 €	6.50	6	6

Pour rappel, un prêt a été contracté en 2024 à la Société Générale pour 2 200 000 € à un taux fixe de 3,30 % sur 20 ans.

L'emprunt consolidé qui intègre l'ensemble des budgets fait apparaître un désendettement de 114 799 € en 2024.

Encours de la Dette €	2022	2023	2024
Budget Principal	24 073 540 €	23 767 535 €	23 848 984 €
Budget de l'Eau	3 334 701 €	3 282 514 €	3 208 901 €
Budget Locations	1 631 340 €	1 514 705 €	1 398 070 €
Budget Restauration	12 000 €	6 000 €	0 €
TOTAL BUDGETS	29 051 580 €	28 570 754 €	28 455 955 €
		- 114 799 €	



3 - LES BUDGETS ANNEXES

A – Eau

Le budget de l'eau voit ses recettes de fonctionnement croître légèrement pour arriver à 391 681 € en 2024 contre 369 340 € en 2023, année durant laquelle Lunéville a connu d'importantes restrictions de consommation. A noter que l'équipe municipale a souhaité maintenir le niveau de la surtaxe perçue par la Ville.

Les travaux sur le réseau se sont montés de 147 548 € et ceux sur l'usine de l'eau à 56 428 €.

Un prêt de 200 000 € a été contracté à taux fixe de 3,35 % sur 14 ans auprès de la Banque Postale.

B – Locations

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 97 332 € entre 2023 et 2024.

La Ville a dû faire face à un sinistre au Réservoir pour 24 029 € qui est venu impacter la section de fonctionnement.

En contrepartie, l'assurance a remboursé à la Ville la somme de 17 169 €, somme que l'on retrouve en recettes de fonctionnement. Les loyers et locations de salle continuent d'augmenter (+ 1,54 %).

Afin de pouvoir continuer à louer ses bâtiments, des travaux ont été effectués pour un montant de 215 400 €, principalement sur les Faïenceries pour accompagner le développement de l'offre de formation sur ce site.

Comme l'année dernière, il n'y a pas eu de participation du budget principal. L'augmentation des recettes de loyers, issue de la gestion dynamique du patrimoine immobilier, a permis de supprimer la contribution du budget principal existante auparavant.

Ainsi, le contribuable ne participe en aucune manière à la gestion du patrimoine locatif de la Ville. Par ailleurs, aucun prêt bancaire n'a été contracté en 2024.

C – Restauration Municipale

En 2024, 134 440 repas ont été confectionnés contre 132 786 repas en 2023 avec une progression importante pour les scolaires (98 486 repas contre 92 518 en 2023).

On constate une augmentation spectaculaire des dépenses alimentaires passant de 402 637 € en 2023 à 502 342 € en 2024. Plus l'augmentation de la production, cette progression traduit l'impact de la hausse du prix des denrées alimentaires.

On note également une augmentation de la participation du CROUS qui passe de 9 027 € à 16 424 € en 2024. Pour rappel, cette participation a été renégociée pour passer, à partir de septembre 2024, de 1 € à 2 €. Il reste cependant, à la charge de la Ville, 3 € par repas.

En 2024, le restaurant municipal a dû changer son matériel de transport des repas et s'équiper de conteneurs isothermes avec portes chauffantes sur batteries pour tous les sites afin d'assurer une liaison chauffante pour un coût de 16 525 €.

La dernière échéance de prêt a été payée sur l'exercice 2024. Ce budget n'affichera donc plus le moindre encours en 2025.

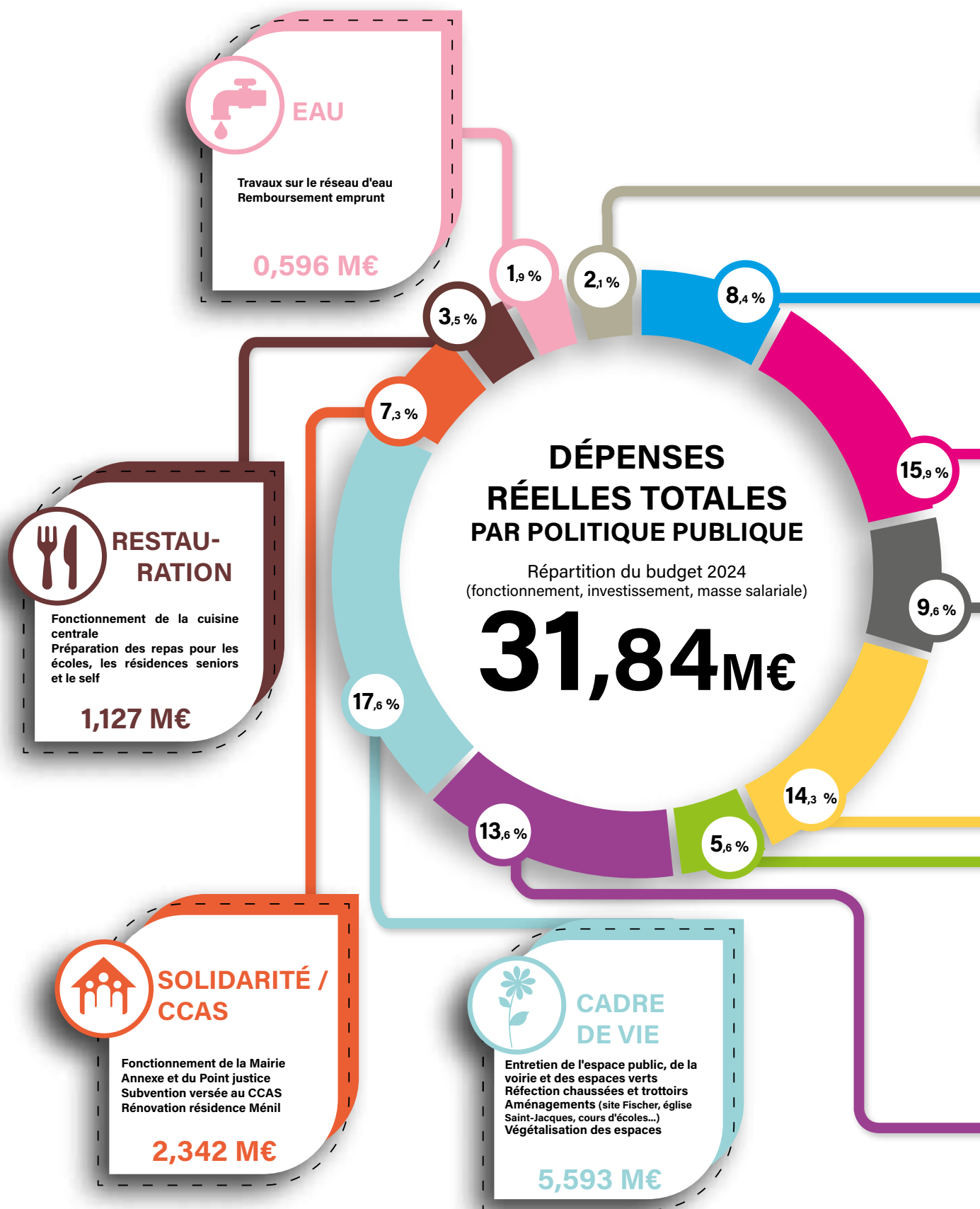
La participation du budget principal sur le budget restauration est passée de 500 000 € en 2023 à 575 921 € en 2024.

II.

LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE



COMPTE ADMINISTRATIF 2024





LOCATIONS

Fonctionnement et entretien des salles municipales et locaux assujettis à TVA

0,663 M€



OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Remboursement des emprunts

2,694 M€



ADMINISTRATION

Fonctionnement administratif de la collectivité
Services de la mairie
Fournitures et équipements

5,071 M€



BÂTIMENTS PUBLICS

Entretien, aménagement ou construction de bâtiments
Rénovation énergétique
Accessibilité ou mise aux normes
Fluides

3,062 M€



AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Fonctionnement des écoles
Rénovations et constructions pour les écoles
Dispositifs jeunesse

4,560 M€



SPORT CULTURE ANIMATION

Subventions au Théâtre
Entretien et rénovation des équipements sportifs et culturels
Organisation de manifestations festives, sportives et culturelles
Subventions aux associations

4,349 M€



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Protection des équipements et des personnes par la Police Municipale
Vidéoprotection
Subvention au SDIS 54

1,787 M€



1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

La ville s'attache, depuis 2020, à renforcer son attractivité. Pour répondre à cet objectif, la ville engage, entre autres, des actions en direction du commerce, de la culture et de l'animation, de la jeunesse.

Au préalable, pour renforcer sa visibilité et améliorer son image, la ville a mené une campagne de communication audacieuse, dans, et à l'extérieur du territoire.

En termes de commerce, la dynamique souhaitée par la Ville a conduit au recrutement d'un manager de commerce, à la création d'une boutique éphémère, à la constitution d'appel à projet, à l'opération vitrophanie sur des cellules vacantes, à la création d'un guichet unique... Aujourd'hui, le solde positif des commerces ouverts nous invite à continuer.

Concernant l'offre culturelle, après avoir revu l'intégralité de la programmation du théâtre et restructuré le cinéma, la Ville a recruté une animatrice pour valoriser le label Ville d'Art et d'Histoire.

L'attractivité de la Ville s'apprécie aussi au regard des manifestations proposées. Dans ce sens, douze événements ont été créés depuis 2020 en direction des plus jeunes (Bal des Terminales, week-end E-sport, soirée Fluo, soirée Halloween...).

L'identité de la Ville a aussi été renforcée par la création d'un festival culturel d'art équestre, Scènes en Selle, qui se tient chaque année au mois d'août. De plus, la présence à Lunéville d'un espace muséal qui propose tout au long de l'année des expositions temporaires et permanentes renforce cette dynamique.

À cela s'ajoute les animations sportives, familiales et associatives qui rythment l'année (fête foraine, concert d'été, journée des associations, fêtes des plantes, Stan élevage, un dimanche près du Kiosque...).

Une ville attractive est également une ville qui accompagne les enfants en leur garantissant les meilleures conditions d'accueil dans les écoles, qui veille à sécuriser leurs déplacements et qui investit de manière durable et responsable pour préserver leurs ressources.

La ville agréable à vivre est une ville qui accompagne le monde associatif, vecteur de lien social dans ces projets.

A – Commerce

La Ville continue à promouvoir le commerce en s'appuyant sur son Manager du Commerce arrivé en septembre 2022. Jusqu'à présent, ce poste était co-financé par la Banque des Territoires à hauteur de **20 K€**. Forte du succès de son action et des résultats constatés sur le terrain, l'équipe municipale a décidé de pérenniser ce poste en l'intégrant de manière définitive à l'effectif de la Ville en septembre dernier.

Parmi ses missions, on retrouve :

- L'accompagnement des porteurs de projets dans toutes leurs démarches (enseignes, terrasses, recherche de locaux, accès aux financements...). À ce titre, un guichet unique a été créé en 2023. Il s'accompagne d'un guide à l'attention des porteurs de projet qui disposent ainsi d'une information synthétique et exhaustive.
- Le lien avec l'Office du Commerce pour renforcer la synergie entre les animations municipales et les actions portées par cette association qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer.
- Le suivi de la vacance commerciale, grâce notamment à l'instauration de la taxe sur les friches commerciales votée en 2021, pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché les locaux commerciaux vacants.
- La gestion de la boutique éphémère qui permet à de nouveaux commerçants de tester leurs projets avant de se lancer en intégrant leur propre cellule commerciale. En 2024, 11 commerçants ont pu bénéficier de cet espace pour une occupation totale de 26 semaines.

La revitalisation de la rue de République reste un objectif stratégique pour la Ville de Lunéville. L'appel à projets relatif à la cellule commerciale du cinéma a porté ses fruits courant 2024 avec l'installation du Rock Café, inauguré en octobre dernier. Cette installation permet à la Ville d'engranger une recette de **30 K€** par an sur l'intégralité du bâtiment. Il convient, par ailleurs, de noter que les travaux d'aménagement du local ont été pris directement en charge par le preneur.

Des vitrophanies ont été installées sur les locaux les plus dégradés pour faire la promotion de la rue auprès d'éventuels porteurs de projets avec un coût pour la Ville de **1 788 €**.

Par ailleurs, la Ville a pérennisé la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux à l'attention du personnel municipal. Ce dispositif, porté en lien avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, est à la fois une prestation d'aide sociale et une mesure de redynamisation du commerce local. Ainsi, c'est **40 K€** qui ont été injectés dans le tissu commercial lunévillois.

Les résultats de cette politique volontariste sont désormais visibles sur le terrain. En 2024, on compte 22 ouvertures de commerces pour 5 fermetures. Si l'on s'intéresse uniquement à la rue de la République, c'est 5 ouvertures pour 1 cessation d'activité.

B – Culture et animations

L'animation de la Ville et l'accès à la culture sont utilisés comme l'un des leviers d'attractivité du territoire. À ce titre, l'équipe municipale a poursuivi, en 2024, une politique dynamique et diversifiée en s'appuyant sur son patrimoine et sur le tissu associatif local.

Ce dernier bénéficiera d'une enveloppe de subvention totale de **157 K€** dont **130 K€** pour soutenir l'école de musique de Lunéville, dont la convention vient d'être renouvelée pour la période 2024 à 2026 en garantissant, contrairement aux autres partenaires, un engagement constant.

La cinquième édition du festival « Scènes en selle » a connu, cette année encore, un vif succès, confirmant année après année, le caractère incontournable de ce rendez-vous estival. La participation directe de la Ville se monte à **37 K€**. La Ville assure également la prise en charge de la communication de l'évènement et met à disposition ses équipes techniques pour s'assurer du bon déroulement de l'évènement.

Rendez-vous incontournable de l'été Lunévillois : Les dimanches près du Kiosque ont également été reconduits pour une dépense de **25 K€**.

Le reste de la programmation annuelle (Concert estival, bal du 13 juillet, feu d'artifice, fête de la musique, animations de Noël, spectacle pyrotechnique, animation des terrasses...) a occasionné, en 2024, une dépense stable par rapport à 2023, à hauteur de **115 K€** en incluant les frais de gardiennage et de sécurité ainsi que les frais de réception.



Le Cinéma, en 2024, connaît sa deuxième année de fonctionnement en rythme de croisière. Et pour la deuxième année consécutive, les objectifs de fréquentation sont atteints puisque plus de 100 000 spectateurs ont franchi les portes de Cinélun' l'année dernière.

Il convient également de noter que la Ville n'a versé aucune subvention d'équilibre l'année dernière malgré la crise énergétique. Par ailleurs, elle a souhaité conserver une politique tarifaire attractive en n'augmentant pas le prix du ticket d'entrée pour les habitants des communes adhérentes à la SPL.

Le théâtre, quant à lui, a été subventionné à hauteur de **747 K€**. La légère diminution de la subvention (-10 K€) est rendue possible par l'augmentation des recettes propres qui témoigne de l'engouement de la population pour la nouvelle programmation. Ainsi, la saison 2023/2024 aura vu passer plus de 20 000 spectateurs dans cet équipement culturel d'exception.

Pour s'assurer de l'entretien de ce bâtiment emblématique du patrimoine lunévillois, la Ville procède régulièrement à des travaux. En 2024, elle a financé la réfection de la toiture pour **100 K€**.

Dans le cadre de la programmation inhérente au Label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville a financé plusieurs événements (marché des potiers dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, journées nationales de l'architecture, parcours pédagogique aux faïenceries, ...) pour plus de **16 K€**.



L'espace muséal de l'Hôtel Abbatial a accueilli, en ses murs, une nouvelle exposition temporaire dénommée « Richard Mique, le dernier premier architecte du Roy » de février à novembre 2024 pour un budget de l'ordre de **32 K€**. Sur l'année, l'espace muséal aura accueilli 3 538 visiteurs. Une fréquentation en hausse de 9 % par rapport à 2023.

Enfin, 2024 a vu se poursuivre l'important chantier de rénovation de l'église Saint-Jacques avec la fin des travaux sur le corps central et le début de ceux sur les deux tours. Ils se sont chiffrés en 2024 à **1 261 K€** subventionnés à hauteur de **713 K€** par la Région, la DRAC, la Fondation du Patrimoine et le Département.

C – Sports et Jeunesse

Parfaitement consciente de la nécessité de soutenir ce tissu associatif, la Ville de Lunéville a renforcé en 2024 son effort financier pour les clubs sportifs avec une enveloppe de subvention de **170 K€** contre 162 K€ en 2023 et 139 K€ en 2022.

En matière d'investissement, l'année 2024 a été consacrée au développement de l'aire de tir à l'arc pour un budget de **57 K€** sur l'exercice.

Le programme d'entretien des différents sites sportifs s'est poursuivi avec, notamment, l'entretien des courts de tennis en terre battue pour **14 K€** et **6 K€** fléchés sur la maintenance des autres équipements.

Enfin, les différents achats et entretien de matériels et fournitures relevant du service des Sports représentent **24 K€**.

De nombreuses manifestations sportives ont également émaillé l'année comme Octobre Rose et Mars Bleu, financées, en partie par **13 K€** de dons d'entreprises.



La politique publique d'accompagnement de la jeunesse se traduit par le soutien aux associations et les différents dispositifs mis en œuvre avec elles pour accompagner les jeunes Lunévillois (Bourse aux permis, BAFA, V.V.V., Tickets jeunes, Avenir, MJC Jacques Prévert, Yutopia,...) pour un montant total de **188 K€**. La Ville de Lunéville gère également directement le dispositif Argent de Poche qui aura mobilisé en 2024 **31 K€**.

Après la création du week-end E-sport en 2021, du bal des terminales en 2022, du Jardin des Jeux et de la soirée Halloween en 2023, la Ville poursuit le développement de son offre à destination des jeunes avec l'organisation d'une soirée fluo qui vient compléter la programmation annuelle en 2024. Le budget total consacré à ces animations se monte à environ **18 K€**.



D – Enseignement

La Ville de Lunéville a continué à décliner, en 2024, son programme d'entretien et de rénovation du patrimoine scolaire, orienté par les enjeux de la transition écologique.

A ce titre, la Ville a poursuivi son programme de végétalisation des cours d'école. Après les écoles Demangeot, Jules Ferry, les opérations se sont portées en 2024 sur Hubert Monnais et le Quai en 2024 pour un montant total de **413 K€**.



Comme pour les autres projets menés depuis le début du mandat, ces opérations ont fait l'objet d'un important travail de concertation avec les élèves et les enseignants. Elles poursuivent plusieurs objectifs : infiltration des eaux de pluie vers le milieu naturel, amélioration de la qualité de l'air et diminution des températures lors des périodes de canicule, augmentation de la biodiversité, sensibilisation des enseignants et des élèves à l'environnement.

Au-delà des cours d'école, la Ville a également investi dans son patrimoine scolaire près de **210 K€** de travaux. Avec, notamment, les réfections de toitures de René Haby et Capitaine Nicolas, le déplacement en rez-de-chaussée de la restauration de Villebois-Mareuil et l'installation de volets roulants à l'école Alsace.

On compte, par ailleurs, un investissement de **16 K€** dans l'équipement informatique des écoles à destination des jeunes lunévillois.

En ce qui concerne le fonctionnement, **184 K€** de subventions ont été versés à destination des écoles privées dans le cadre de l'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans.

Après avoir fortement augmenté en 2023, l'enveloppe dédiée aux transports scolaires est restée stable, à hauteur de **168 K€**. Pour rappel, la Ville a décidé, à la rentrée 2022, de prendre en charge le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens suite au désengagement de la CCTLB. Le coût de cette décision visant à garantir les meilleures conditions d'études aux jeunes lunévillois se monte à **48 K€** pour l'exercice 2023.

Parallèlement, la Ville a acquis deux nouveaux vélobus pour un montant de **24 K€** après une première expérimentation concluante pour les élèves de l'école Capitaine Nicolas.

Enfin, l'enveloppe destinée aux projets pédagogiques s'est montée, en 2024, à **28 K€**.





2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

La Ville s'engage au quotidien pour améliorer le cadre de vie des Lunévillois.

Dans ce sens, la ville a engagé les actions nécessaires pour optimiser le cadre et la qualité de vie des habitants. La préservation du Label 4 fleurs, qui récompense les communes s'engageant à embellir les espaces publics et protégeant les espèces et environnements naturels, acquis en 2019 et confirmé en 2022, est le reflet de cette action communale.

En matière de sécurité, l'action de la Ville a été primée en 2024 par l'amélioration du Label Ville Prudente. Lunéville est désormais Ville Prudente trois Cœurs.

Le cadre de vie s'apprécie aussi par les actions menées en direction de la préservation et de la gestion des ressources. Dans ce sens, un réseau de chaleur a été créé. La ville s'emploie aussi à déminéraliser ses places publiques, à aménager et à végétaliser des espaces de fraîcheur. Elle revégétalise aussi les cours des écoles communales, rénove ses voiries et isole ses bâtiments. Pour construire les projets et faire évoluer la ville, des réunions de quartier ou des ateliers de concertation sont mis en œuvre.

A – Nature en ville et développement durable

Pour gérer et entretenir le patrimoine arboré et fleuri de la Ville, le service Parcs et Jardins a mobilisé, en 2024, **101 K€** de crédits pour entretenir les espaces verts, auxquels il convient d'ajouter **5 K€** d'achat de matériel.

Les aires de jeux de l'école La Fontaine et le parcours en bois dans le quartier Edmond Braux ont mobilisé des crédits à hauteur de **49 K€**.



243 K€ ont été consacrés au programme de performance énergétique des bâtiments municipaux. Parmi les chantiers les plus importants, on notera la pose de panneaux photovoltaïques et l'isolation du bâtiment du cimetière, les remplacements de fenêtres à l'Hôtel de Ville et au Théâtre, des travaux de performance énergétique à la salle du Rempart et à l'école Demangeot.

84 K€ ont également été injectés pour moderniser les chaufferies de nos bâtiments publics et logements privés de la ville qui ne sont pas raccordés au réseau de chauffage urbain.

La Ville a également accéléré le déploiement de l'éclairage public en LED avec son nouveau contrat de prestations. Dans le cadre de cette année de transition, **192 K€** ont été dépensés pour le renouvellement des luminaires. Cette opération va s'accélérer en 2025 (plus de 450 K€ d'investissement) pour un passage en 100 % LED à l'horizon 2027.

Toujours en matière de développement durable, l'année 2024 a vu la mise en service, avec succès et dans les temps, du réseau de chauffage urbain alimenté par une chaufferie 100 % biomasse, représentant un investissement de plus de 22 M€. C'est dans le cadre de ce contrat qu'une plantation de 3 hectares a été réalisée derrière la chaufferie, afin de compenser les émissions de CO2 liées au transport de la biomasse.

Enfin, l'opération visant à désimperméabiliser et végétaliser l'ancien parking des Frères Heckler, devenu Square Marie Marvingt, et sécuriser l'entrée de l'école René Haby, a mobilisé **138 K€**.



B – Habitat et traitement des friches

La lutte contre le mal-logement s'est poursuivie dans le cadre de l'activité du Service Communal Hygiène et Santé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne. Ce service a fait l'objet d'une importante réorganisation en 2022. Pour cela, la Ville bénéficie d'une Dotation Générale de Décentralisation qui se monte à **63 K€**.

Les travaux de dépollution de la friche Fischer ont débuté en 2024 pour un coût de 446 K€ (sur un total d'environ 1,5 M€). Cette opération permettra de rétrocéder à l'armée la zone nord du site, d'une surface d'environ 5,5 hectares, pour étendre le quartier Treuille de Beaulieu avec la construction d'ateliers. Une partie serait aussi réservée à de l'hébergement pour les militaires du rang, principalement.

Ce projet de regroupement du 53^{ème} RT représente l'un des principaux investissements d'infrastructures prévus par la loi de programmation militaire 2024-2030 pour l'armée de terre. Il permettra d'assurer l'accueil, dans des conditions optimales, des matériels SERVAL attendus à partir de 2028. Le coût de l'opération actualisé par le Ministère des Armées est estimé à 43 M€ et sa réalisation est planifiée entre 2028 et 2032.



C – Proximité et cadre de vie

L'équipe municipale a accéléré, en 2024, son programme annuel de réhabilitation des voiries pour un montant total de **614 K€** contre 571 K€ en 2023. Les axes suivants ont été traités :

- Allée des Canaris
- Rue Alexandre Joly
- Rue Béatrice
- Rue André Nicolas
- Rue Nicolas Jadot
- Rue Cobus
- Rue du Chauffour
- Parking des Frères Heckler

Au cours de cette même année, la SNCF, à qui la maîtrise d'œuvre des travaux a été déléguée, a débuté la réhabilitation de la passerelle de la gare. Une partie de ce chantier est réalisée pour le compte de la commune qui a versé **287 K€** en 2024. Une reprise complète de la structure béton ainsi que le remplacement des gardes corps ont été réalisés. A terme, les quais seront directement accessibles depuis le parking des Bénédictins. Cette opération mettra un point final à l'organisation d'un pôle intermodal autour de la gare, débutée lors du mandat précédent.



Enfin, depuis 2022, la Ville de Lunéville a engagé un plan propreté dont l'objectif est de concentrer l'effort des services municipaux (voirie, espaces verts, domaine public, police municipale, communication...) sur la qualité du cadre de vie des Lunévillois.

En 2024, ce plan s'est traduit par le recrutement de deux agents supplémentaires au service Voirie. Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, ce sont plus de 712 tonnes (soit 14 tonnes par semaine en moyenne) de déchets qui ont été collectés par les services de la Ville, représentant une facture de **143 K€** uniquement pour le traitement en déchetterie, contre seulement 126K€ en 2023.

La Ville a également procédé à un investissement important en matériel avec l'achat d'une nouvelle balayeuse de voirie (**149 K€**), d'un camion benne pour le transport des dépôts sauvages (**26 K€**) et d'un glouton (**22 K€**).

On notera également, qu'au total, 18 agents sont affectés à la propreté de la Ville, avec 2 à 3 agents en renfort en période estivale. Cela représente environ 30 000 heures chaque année et une charge d'environ 1 M€.



D – Sécurité

Concernant le système de vidéoprotection, une enveloppe de **13 K€** a été dédiée à l'acquisition de matériel pour garantir l'efficacité du dispositif actuel. La Ville a également investi **51 K€** pour la signalisation de ses voiries.

On notera enfin que la Ville a participé à hauteur de **1,380 M€** au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

On notera également d'importants travaux au commissariat de Police Nationale, locaux appartenant à la Ville de Lunéville, pour **43 K€**.





3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

L'action de la commune porte aussi sur l'accompagnement des plus vulnérables. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur le CCAS, sur France Services Lunéville ou encore sur le contrat de ville.

En matière d'habitat, l'offre proposée aux seniors évolue afin de répondre aux attentes des usagers. Pour les plus jeunes, la crèche municipale s'emploie à accueillir les petits dans de bonnes conditions. Le dispositif de réussite éducative (DRE) accompagne également les jeunes et les familles.

A – Petite enfance et Seniors

Dans un contexte économique très difficile pour les lunévillois, la Ville attache une importance toute particulière à l'exercice d'une politique sociale de qualité. Depuis le début du mandat, la Ville a renforcé son soutien au CCAS. Cet établissement public, qui exerce pour le compte de la Ville, la politique sociale de la municipalité, s'est vu octroyer une subvention de fonctionnement de **1,425 M€**.

Les orientations de ces politiques publiques portées par le CCAS de la Ville de Lunéville seront développées dans le rapport de présentation du compte administratif de l'établissement.

On notera, néanmoins, qu'en 2024, la Ville de Lunéville a versé une deuxième subvention de **500 K€** pour le projet de réhabilitation de la Résidence Ménil, dont les travaux sont entrés en phase opérationnelle en 2024.

Ce projet de plus de 5 M€ vise plusieurs objectifs :

- Diversifier l'offre de logements
- Maximiser la performance énergétique
- Profiter du cadre paysager de qualité
- Proposer aux seniors un confort de vie supérieur

La résidence accueillera ses premiers locataires cet été.



Pour conclure sur le CCAS, il convient également de souligner que la Ville a mobilisé une enveloppe de travaux de **27 K€** pour la Crèche et le Donjeux, pour répondre, notamment, aux obligations de la réforme des établissements d'accueil du jeune enfant actée par le décret 2021-1131 du 30 août 2021.

B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

Le Dispositif de Réussite Éducative a poursuivi son action transversale entre l'éducatif et le social afin de soutenir les enfants concernés et leurs familles en mobilisant une enveloppe de **14 K€**.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Municipalité a versé **105 K€** dont **80 K€** à destination du centre social « Les Épis » et **15 K€** au titre du contrat de ville.

La Mairie Annexe labellisée « France Services » depuis juillet 2021 développe une offre complète de permanences pour accompagner les publics les plus fragiles avec un financement de la part de l'Etat et de la CCTLB de **65 K€**. La présence d'un bureau de poste est également indemnisée à hauteur de **16 K€**.



4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

Pour mener son action, la Ville dispose de ressources humaines et financières.

En termes de gestion, la Ville poursuit une politique volontariste en direction de l'investissement afin de promouvoir et embellir la ville. La dette est, quant à elle, contenue et l'épargne est préservé.

La Ville s'appuie aussi sur des agents formés qui exercent leur mission dans un cadre de travail adapté et à l'écoute.

A – Gestion foncière

Dans le cadre de la gestion active de son patrimoine qui est considérée comme un enjeu financier essentiel, la Ville a perçu en 2024, tous budgets confondus, **750 K€** de loyers et a procédé à **10 K€** de travaux dans les logements privés de la Ville.

Sur cet exercice budgétaire, la seule cession concerne le Foyer des Maisonnettes pour **50 K€**.

B – Ressources humaines

Premier poste de dépenses de la collectivité avec 52 % des charges de fonctionnement, la masse salariale représente **10,7 M€** tous budgets confondus.

Afin de garantir la montée en compétence de ses agents, l'enveloppe de formation a mobilisé **48 K€** en 2024.

La Ville a également poursuivi son effort en matière d'action sociale à destination de ses agents avec une dépense totale de **328 K€**, en augmentation de 48 K€, qui couvre la subvention au CGOS, les chèques vacances, la participation à la mutuelle et la prise en charge intégrale de la prévoyance (qui couvre désormais la totalité du régime indemnitaire).

Comme chaque année, un effort particulier a porté sur la modernisation et l'entretien de l'équipement des agents. Près de **24 K€** ont été dévolus à l'achat de vêtements de travail à l'échelle de la collectivité.

C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration

Le traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité effectué par la Ville de Lunéville est, en partie, financé par l'Etat qui a versé **45 K€**.

Pour information, le coût de l'organisation des quatre tours de scrutin en 2024 est estimé à **30 K€**.

Pour moderniser les outils de travail, **52 K€** de crédits de dépenses ont été mobilisés pour le renouvellement du matériel informatique et des logiciels métiers.



Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du Maire
03 83 76 23 17
cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale
03 83 76 23 43
secretariat-general@mairie-luneville.fr